

DASRI
Les Déchets d'Activités de Soins à
Risque Infectieux



Les DASRI sont les déchets issus de toutes activités de diagnostic, suivi, traitement dans les domaines de la médecine humaine ou vétérinaire, contenant ou susceptibles de contenir des germes, pouvant causer des maladies chez l'homme ou d'autres organismes vivants.



Les DASRI doivent suivre une filière d'élimination spécifique.

C'est la personne physique ou morale effectuant l'activité génératrice de DASRI qui est responsable de leur bonne élimination.

Les recommandations en vigueur sont les suivantes :

- Choisir des collecteurs adaptés à la taille des déchets à éliminer
- Ne pas dépasser la limite de remplissage
- Ne jamais forcer lors de l'introduction des déchets
- Porter une attention particulière lors du remplissage et de la manipulation des collecteurs
- Disposer d'un collecteur à portée de main pour permettre une élimination immédiate de l'objet vulnérant
- Respecter les instructions des fabricants notamment lors du montage ou de l'assemblage des collecteurs
- En déplacement, les collecteurs de petite taille ou mini-collecteurs seront préférés en raison de leur faible encombrement
- Durée maximale de stockage :
 - moins de 5kg/mois : 3 mois
 - entre 5kg/mois et 100kg/semaine : 7 jours
 - supérieur à 100 kg/semaine : 72 heures

A chaque région son antenne

Antenne Régionale d'Alsace de Lutte contre les Infections Nosocomiales (ARALIN)

CHU Hôpital civil
23, rue de la porte de l'hôpital - BP 426
67091 Strasbourg Cedex
03 88 11 54 32

Antenne Régionale de Bourgogne

CHU Hôpital Le Bocage
10, Bd Maréchal De Lattre de Tassigny
21079 Dijon Cedex
03 80 29 33 94

Antenne Régionale de Champagne Ardenne (RESCLIN)

CHU - Clinique de Champagne
3, rue de l'Université
51100 Reims
03 26 78 94 91
Mail : resclin@chu-reims.fr

Antenne Régionale de Franche Comté (RFCLIN)

2, place Saint Jacques
25000 Besançon
03 81 21 89 30
Mail : rfclin@chu-besancon.fr

Antenne Régionale de Lorraine

Hôpitaux de Brabois
Rue de Morvan
54511 Vandœuvre-lès-Nancy
03 83 15 34 73
Mail : arlin@chu-nancy.fr

CCLin-Est

Hôpitaux de Brabois
Rue de Morvan
54511 Vandœuvre-lès-Nancy cedex
03 83 15 34 73
Site : www.cclin-est.fr



« Surveiller, signaler, former, informer »

Réalisation CCLIN-EST novembre 2011



Hygiène et prévention
du risque infectieux en
cabinet médical ou
paramédical



Centre de Coordination de Lutte contre les Infections Nosocomiales de l'Est

HYGIENE DES MAINS



Se laver les mains avec un savon doux liquide :

- À l'arrivée au cabinet
- Au départ du cabinet
- En cas de mains souillées

Et/ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique pendant 30 secondes :

- Entre chaque patient
- En cas d'interruption des soins pour un même patient
- Avant et après le port de gants.

PORT DE GANTS



Utiliser des gants à usage unique lors des situations suivantes :

- Contact muqueux, contact avec une peau lésée ou une plaie chronique, contact avec des liquides biologiques
- Gestes invasifs
- Risque de souillure par du sang ou tout autre produit biologique
- Contact direct avec un site anatomique porteur d'une bactérie multirésistante chez un patient porteur
- Présence de lésions cutanées, même minimes chez le soignant

ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES)



Se définit comme tout contact avec du sang, ou du liquide biologique contenant du sang et résultant soit d'une effraction cutanée, soit d'une projection sur une muqueuse ou sur une peau lésée.

- Afficher la procédure dans le cabinet

PRÉVENTION DES AES :

- Porter des gants lors de manipulation de tout objet piquant, coupant, tranchant, qui pourrait être contaminé par du sang ou tout autre liquide biologique
- Ne jamais recapuchonner une aiguille
- Éliminer les aiguilles dans un collecteur à objets piquants, coupants ou tranchants (OPTC) ou, à défaut, opter pour un recapuchonnage monomanuel.

EN CAS D'AES :

- **Ne pas faire saigner**
- Procéder à des soins locaux immédiats :
 - Nettoyage immédiat de la zone lésée à l'eau et au savon liquide puis rinçage
 - Antiseptie avec dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel à 2,6% de chlore actif dilué au 1/5) ou polyvidone iodée en solution dermique ou à défaut, alcool à 70° (au moins 5 min)
- Évaluer le risque infectieux du patient source
- Contacter le référent médical hospitalier ou se rendre aux urgences avant 48 h
- Déclarer, l'AES dans les 24 à 48 heures.

VACCINATIONS

S'assurer que ses vaccinations soient à jour.



PORT DU MASQUE FACIAL



Porter un masque de soins ou chirurgical en cas de :

- Risque de projection de liquides biologiques
- Gestes à haut niveau d'asepsie : abord d'une chambre à cathéter implantable
- Gestes à risque septique : aspiration endotrachéale, kinésithérapie respiratoire, aspiration bronchique et pose de sonde nasogastrique chez un nourrisson atteint de bronchiolite.



Porter un masque FFP1 (demi-masque filtrant conçu pour protéger des particules solides et liquides à usage unique) en cas de :

- Tuberculose bacillifère



Porter un masque FFP2 en cas de :

- Tuberculose résistante ou lors d'une expectoration induite dans le cas d'une tuberculose bacillifère
- Grippe aviaire

Sources:

HAS : *synthèse des recommandations professionnelles-hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical ou paramédical juin 2007*